

**Bois Wolmanized® Outdoor®.**  
Il est suffisamment robuste pour résister aux termites et à la pourriture fongique et suffisamment tendre pour être utilisé dans nos environnements naturels les plus délicats. En outre, il vous donne la beauté naturelle du bois.

Pour obtenir plus de renseignements sur le bois Wolmanized® Residential Outdoor®, y compris les plans et des conseils pratiques pour de nombreux projets dans les cours arrière, veuillez composer le :

1 800 387-8349 ou visitez le site [www.WolmanizedWood.com](http://www.WolmanizedWood.com)

## GARANTIE À VIE LIMITÉE

Elle couvre votre utilisation du bois Wolmanized® Residential Outdoor® aussi longtemps que vous êtes propriétaire de votre maison ou exploitation agricole.

Voici le certificat de garantie à vie limitée qui couvre votre utilisation du bois Wolmanized® Residential Outdoor® (désigné dans la présente comme bois Wolmanized®) aussi longtemps que vous êtes propriétaire de votre maison ou exploitation agricole. Vous devez attacher le reçu et les étiquettes pour valider cette garantie.

Lorsqu'il est utilisé dans le cadre d'une structure résidentielle ou agricole située au Canada, sous réserve des conditions stipulées dans cette garantie, votre bois Wolmanized® est garanti contre les dommages causés par les termites ou la pourriture fongique, qui rendent le bois d'œuvre inadéquat pour les applications prévues. Le bois Wolmanized® est conçu uniquement pour une utilisation dans une application conforme à l'utilisation finale identifiée sur son étiquette ou estampille.

Cette garantie est valide à compter de la date d'achat et tant que vous êtes propriétaire des lieux sur lesquels vos structures en nouveau bois Wolmanized® sont bâties. Cette garantie ne peut être transférée. L'acheteur original pourra recevoir un nouveau bois Wolmanized® en échange du bois endommagé par les termites ou la pourriture fongique. Pour permettre l'application de la garantie limitée à vie, l'acheteur original doit être l'utilisateur final du bois d'extérieur à usage résidentiel et doit être un individu (c.-à-d., la garantie ne couvre pas les sociétés).

Pour organiser l'échange du bois Wolmanized®, l'acheteur original doit envoyer un nombre suffisant d'étiquettes de garantie, accompagnées de la facture originale, prouvant la date d'achat et que le bois Wolmanized® a été acheté pour couvrir le nombre de pied-planche faisant l'objet de la réclamation, à :

Wolmanized® Residential Outdoor® Wood Warranty  
Arch Wood Protection Canada Corp.  
2000 Argenta Road, Plaza 4, Suite 320 • Mississauga, Ontario L5N 1V9  
1 800 387-8349 • A Toronto : 905 826-9648

En cas de toute réclamation de garantie, il peut vous être demandé d'envoyer des photos, ainsi que des morceaux de bois Wolmanized® endommagé. En outre et sur demande du garant, le garant et ses représentants et agent doivent pouvoir inspecter et tester la structure endommagée et le bois Wolmanized®.

En vertu de la présente garantie, le garant ne sera pas tenu responsable des dommages au bois Wolmanized® utilisé (i) dans les systèmes de fondation (tels que la fondation en bois permanent et les constructions résidentielles sur pilotis, poteaux ou en gros bois d'œuvre); (ii) dans les parois de piscines, (iii) comme poteaux de clôture, piquets de vigne ou supports d'arbre, dans les applications agricoles; (iv) immergé dans l'eau salée, (v) pour les projets commerciaux ou industriels, (vi) dans les propriétés collectives telles que les immeubles ou appartements en copropriété qui appartiennent en commun à diverses personnes, (vii) pour une application ou d'une manière non conforme à l'utilisation finale identifiée sur son étiquette ou estampille.

En vertu de la présente garantie, la seule obligation du garant est de fournir un remplacement du bois Wolmanized® pour le bois Wolmanized® endommagé ou détruit par les termites ou la pourriture fongique. Cette garantie ne couvre pas le bois Wolmanized® endommagé pour toute autre raison que les termites ou la pourriture fongique. Le garant ne sera en aucun cas tenu responsable des coûts associés à l'installation ou la réinstallation, ou des caractéristiques naturelles de certains bois à se fendre, gauchir ou se tordre, ou de tous dommages directs, indirects, accessoires ou consécutifs quelle qu'en soit la cause (causés ou non par une défaillance ou négligence quelconque pendant la fabrication du bois Wolmanized®). Dans les limites prévues par la loi, le garant n'aura aucune autre responsabilité ou obligation, qu'elle soit en vertu d'un contrat, d'une obligation légale ou autre, à l'exception de celles mentionnées dans la présente.

Cette garantie couvre uniquement les produits de bois Wolmanized® traités sous pression avec des agents de préservation à l'azole cuivre, aux niveaux de rétention requis pour les PLATELAGES AU-DESSUS DU SOL, les UTILISATIONS GÉNÉRALES AU-DESSUS DU SOL et EN CONTACT AVEC LE SOL ou L'EAU DOUCE et utilisés dans les applications résidentielles ou agricoles permises par cette garantie. Tous les produits Wolmanized® traités sous pression avec des agents de préservation à l'azole cuivre, doivent être traités conformément aux normes d'Arch Wood Protection.

Tout tronçonnage du bois Wolmanized® annulera cette garantie. Au cas où le bois Wolmanized® serait coupé, le garant ne sera pas tenu responsable, en vertu des présentes, à moins que deux couches d'un agent de préservation pour coupe d'extrémité (à teneur en cuivre d'au moins 1 %) soit appliquée sur toutes les extrémités coupées. Une preuve d'achat de l'agent de préservation pour coupe en bout doit être conservée et fournie au garant, sur demande de celui-ci, ainsi qu'une confirmation de son application sur les extrémités coupées.

En achetant le bois Wolmanized® Residential Outdoor®, vous acceptez cette garantie et reconnaissez, par la présente, que cette garantie remplace toutes les autres représentations, garanties, modalités, covenants, accords, promesses, engagements, obligations de diligence ou conditions (« Représentations »), expresses ou implicites, statutaires ou autres, y compris mais sans s'y limiter, toute garantie de qualité marchande ou d'adaptation à un usage particulier, la qualité ou l'adéquation et qu'il n'y existe aucune autre représentation quelconque quant au bois Wolmanized®, à l'exception de la garantie offerte dans la présente. Seul le garant peut être tenu responsable en vertu de cette garantie limitée et ses directeurs, membres de la direction, employés et agents n'assumeront aucune responsabilité que ce soit envers vous ou d'autres personnes, quant à votre achat ou utilisation du bois Wolmanized®.

© 2021, Arch Wood Protection Canada Corp.

Wood Treated Right™



**Bois Wolmanized®  
Residential Outdoor®**

[www.WolmanizedWood.com](http://www.WolmanizedWood.com)



Bois traité à l'azole cuivre de la famille de bois Wolmanized® de produits

- Vrai bois
- Durable
- Un nom fiable

## Conseils de construction

- Vérifiez l'étiquette à l'extrémité du bois d'œuvre. Assurez-vous que l'usage prévu indiqué sur l'étiquette correspond à votre application.
- Pour le bois d'œuvre de 2 po (5 cm), utilisez des clous de 3¼ po (8,2 cm) ou des vis de 3 po (7,6 cm). Pour le platelage de terrasse 5/4, utilisez des clous de 3 po (7,6 cm) ou des vis de 2½ po (6,3 cm).



## Conseils d'entretien

- Aucun entretien n'est requis pour renouveler la résistance aux champignons et aux termites. Le bois Wolmanized® est accompagné d'une garantie à vie limitée contre ces organismes.
- Pour aider à protéger votre projet contre les dommages dus à l'humidité, appliquez une marque efficace d'hydrofuge dès que votre projet est terminé ou, pour les gros projets, au fur et à mesure que les sections sont terminées.
- Un hydrofuge doit être ré-appliqué tous les ans ou deux ans.
- Pour revitaliser une apparence miteuse causée par la saleté et la moisissure, utilisez un éclaircissant de terrasse pour nettoyer le bois.

## Quincaillerie recommandée

La corrosivité minimale du bois Wolmanized® est comparable à celle du bois traité traditionnel. Les fixations et les raccords galvanisés par immersion à chaud (conformément à la norme ASTM A 153 et la norme ASTM A 653 Classe G185 [tôle], respectivement), ou mieux, sont recommandés pour la protection contre les effets de l'humidité souvent présents lorsque du bois traité est utilisé. Pour des fondations permanentes en bois et les applications continuellement

Le bois Wolmanized® Residential Outdoor® allie la beauté naturelle du bois authentique avec un agent de préservation nouvelle génération ainsi qu'une garantie à vie limitée contre les termites et la pourriture fongique.

Ayant fait ses preuves depuis dix ans sur quatre continents, le bois Wolmanized® est idéal pour le platelage de terrasse, les garde-corps et éléments structuraux de terrasse, les aires de jeux et autres projets de cour arrière, ainsi que les applications immergées en eau douce.

Le bois Wolmanized® peut être peint ou teint. Il est plus économique que le cèdre ou que les qualités durables de séquoia et de matériaux composites en plastique. De plus, il provient d'une ressource renouvelable qui est traitée pour durer pendant des décennies, réduisant ainsi la pression sur les forêts.

Ce bois présente les nombreux avantages écologiques du vrai bois.

mouillées ou exposées aux éclaboussures d'eau salée, à l'air salin ou aux produits chimiques, utilisez l'acier inoxydable 304 ou 316. L'ALUMINIUM ne doit pas être utilisé en contact direct avec ce bois.

## Consignes de sécurité

Ce bois a été préservé par un traitement sous pression avec un pesticide, l'azole cuivre, inscrit à l'ARLA, pour le protéger contre les attaques des termites et de la pourriture fongique. Le bois traité avec un agent de préservation quelconque

doit être utilisé uniquement dans les cas où une telle protection est importante.

Pendant le processus de traitement, l'azole cuivre pénètre dans le bois et y demeure longtemps. Cependant, certains produits chimiques peuvent migrer du bois préservé dans le sol environnant avec le temps et peuvent même être délogés de la surface du bois lors d'un contact avec la peau. Une exposition à l'azole cuivre peut poser certains risques. Par conséquent, les consignes suivantes doivent être respectées lorsque vous manipulez le bois préservé et déterminez où l'utiliser et le mettre au rebut. Nombre de ces consignes s'appliquent également au bois non traité et autres matériaux de construction.

## Consignes relatives au site d'utilisation

- Tous les débris de sciure et construction doivent être nettoyés et mis au rebut après la construction.
- N'utilisez pas le bois traité dans les cas où l'agent de préservation peut devenir un composant d'aliments à destination humaine ou animale.
- Seul le bois traité qui est visiblement propre et dont la surface ne comporte aucun résidu doit être utilisé dans les cas où un contact est probable.
- N'utilisez pas de bois traité pour la construction des por-

tions de ruche qui pourraient entrer en contact avec le miel.

- Le bois traité ne doit pas être utilisé dans les cas où il pourrait entrer en contact direct ou indirect avec l'eau potable.

Consignes relatives à la manipulation

- Mettez le bois traité au rebut par l'entremise du ramassage d'ordures ordinaire. LE BOIS TRAITÉ NE DOIT PAS ÊTRE BRÛLÉ.
- Évitez de respirer la sciure de bois traité ou non, fréquemment ou de manière prolongée.
- Lorsque vous sciez, poncez et usinez le bois, portez un masque anti-poussières. Ces activités doivent être effectuées à l'extérieur autant que possible.
- Lors d'un sciage ou d'un usinage avec un outil électrique, portez des lunettes de protection pour protéger vos yeux contre les particules projetées.
- Portez des gants lorsque vous manipulez le bois. Utilisez les techniques appropriées lorsque vous soulevez.
- Après avoir travaillé avec le bois et avant de manger, fumer, boire, faire une toilette et utiliser des produits du tabac, lavez complètement les surfaces cutanées exposées.
- Puisque les agents de préservation ou la sciure peuvent s'accumuler sur les vêtements, il faut les laver à la machine avant de les utiliser à nouveau.
- Lavez les vêtements de travail séparément des autres vêtements de votre famille.

\*Les ingrédients actifs en azole cuivre sont le cuivre et le tébuconazole.

